

CREDIT MUNICIPAL DE BOULOGNE-SUR-MER

SERVICE DES PRETS SUR GAGE

TARIFICATION en VIGUEUR au 09 OCTOBRE 2017

- TAUX D'INTERETS et FRAIS DE GARDE : (*Tout mois commencé est dû*)

	Taux Intérêt Mensuel	Frais Garde Semestriel	Taux Annuel Effectif Global (TAEG)
Prêt jusque 30 € inclus	Gratuit	1,00 %	2,01 %
De 31 à 3.000 €	0,750 %	0,50 %	10,25 %
De 3.001 à 6.000 €	0,750 %	0,50 %	10,25 %
Plus de 6.000 €	0,410 %	0,50 %	6,00 %

- PENALITE POUR PAIEMENT TARDIF D'INTERETS :
Pénalités perçues au-delà du délai contractuel

Pénalité de 0,5 % du capital prêté appliquée dès que le dépassement de la date d'échéance contractuelle est constaté majorée de 0,25% par mois de retard au-delà du 7^{ème} mois

- FRAIS POUR VENTE ANTICIPEE (REQUISITION VENTE VOLONTAIRE) : = 5% du montant de la vente
- FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT : = 2,50 €
(AVIS DE VENTE OU DE BONI)
- FRAIS DE DUPLICATA : = 10 €
- FRAIS POUR OPERATION PAR CORRESPONDANCE :
 - Dégagement : = 20 € si envoi en valeur déclarée
 - Autres opérations : = 5 €
- DROIT DE GARDE : = Minimum de 10 €
- PENALITE DE RETRAIT DES OBJETS ENRÔLES : = 5% du montant du capital prêté
Pénalité appliquée en cas de retrait à moins de 5 jours d'un contrat enregistré pour la mise en vente
- PARTICIPATION A LA PREPARATION DE LA VENTE (FRAIS DE NETTOYAGE) :
 - Bijoux : = 1 € pièce
 - Ménagère : = 10 €
 - Pièce de forme : = 5 € pièce
- PARTICIPATION AUX FRAIS DE PUBLICITE DE VENTE : A hauteur de 5 % du montant de la vente.

N.B. : Les oppositions ou pénalités n'empêchent pas la mise en vente des gages dont le délai de 6 mois est dépassé